



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28 / 07 / 2025

Dossier complet le : 28 / 07 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_9089

1 Intitulé du projet

Réalisation d'une aire de covoiturage sur la commune de Lallaing

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

21 Personne physique

Nom

Prénom(s)

22 Personne morale

Dénomination

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Raison sociale

N° SIRET

2 5 5 9 0 0 4 4 1 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

HEGO

Claude

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

31 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

32 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

41 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la création d'une aire de covoiturage rue d'Ancenis à Lallaing.
L'emprise sera sur une surface de 4200m² s'intégrant dans le projet de la ville.

42 Objectifs du projet

Aménagement d'une aire de covoiturage de 60 places dont 2 places PMR et 8 places avec des bornes de recharge pour véhicules électriques et un quai bus PMR. Cette aire sera dotée d'un abri vélos sécurisé de 20 places avec auvent. Elle sera sous vidéo protection. L'éclairage public sera renforcé.

43 Décrivez sommairement le projet

431 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois afin de réaliser une mise en service en septembre 2025

432 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale d'aménagement sur le Douaisis des aires de covoiturage validée par le SMTD en comité syndical le 14 décembre 2022 et qui pré-identifie six emplacements sur son territoire.

44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'étude au cas par cas devra indiquer quelle procédure devra être lancée

45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Aire de covoiturage complémentaire au niveau de l'échangeur suivant n°25 (à la place de celle identifiée à l'échangeur n°24): 60 places, dont 2 PMR et 8 équipées en bornes de recharge électrique.	4200m ²

46 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue d'Ancenis

Lieu-dit : _____

Localité : Lallaing

Code postal : 5 9 1 6 7 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 1 0 , 4 5 " E Lat. : 5 0 ° 2 2 , 5 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Lallaing

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone NI

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

47 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

47.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

472 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012. Zone tampon du bien inscrit Terril 143 dit « Germignies sud »
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe face au Terril de Germignies Sud, site classé de la Chaîne des Terrils Procédure portée, par la DREAL, au titre de la loi du 2 mai 1930 dans le cadre de la candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'Unesco. Le projet initial de parking végétalisé a été présenté à l'Inspectrice des sites dans le cadre de l'étude pour la définition du schéma d'ouverture au public du terril. Il reste néanmoins hors périmètre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le levé topo géomètre n'a pas encore été fourni mais des buttes de matériaux inertes ont été accumulées suite à la démolition de l'ancienne cité du Bois-Duriez. Des buttes anti-caravanes y ont également été levées. Une partie des remblais sera régalande à proximité du site, les excédents seront exportés en plateforme de recyclage ou décharge. Des noues doivent être creusées et des voiries terrassées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne requiert pas d'alimentation en eau potable. Les places de stationnements sont prévues en matériaux drainants (pavés à joint large). Les eaux de ruissellement seront guidées vers des noues plantées ou des espaces verts afin d'infiltrer les eaux à la parcelle et limiter l'imperméabilisation du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est une ancienne friche d'habitat qui accueille une végétation spontanée dont certains invasifs (buddleia). Il prévoit la suppression d'une haie de conifères monospécifique au profit de la plantation d'une trentaine d'arbres d'essences locales (saule, aulne, érable champêtre, ...). La création des noues, des alignements d'arbres et d'un bassin paysager d'infiltration (bassin sec) en gestion différenciée permettront le développement d'une biodiversité plus importante qu'actuellement. La végétation spontanée (cordon de haie)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il s'agit du recyclage d'une friche d'habitat.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque d'inondations et remontées de nappes phréatiques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site est destiné à accueillir 60 places de stationnement dont certaines dédiées aux véhicules électriques. Ces places sont à usage de covoiturage mais également pour les visiteurs du terroir de Germignies sud. Un quai bus sera créé pour accueillir les scolaires. Il sera équipé d'un abri vélo sécurisé de vélos géré par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis et se situe à proximité d'une ligne de transport en commun. L'objectif est de développer sur ce secteur les déplacements multimodaux et le covoiturage
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'augmentation de la circulation des véhicules peut engendrer une augmentation du bruit à certaines heures de pointe. Néanmoins, les masses végétales plantées contribueront à atténuer ce bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le parking sera éclairé par deux mâts avec double lanterne led et un candélabre bas pour respecter la réglementation PMR. Toutefois, la commune de Lallaing a fait le choix d'éteindre ou de réduire considérablement l'intensité lumineuse des candélabres après minuit pour réduire la pollution lumineuse et la consommation énergétique.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Situé en entrée de ville et face au Terril de Germignies Sud, site classé de la Chaîne des Terrils Procédure portée, par la DREAL, au titre de la loi du 2 mai 1930 dans le cadre de la candidature du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais à l'Unesco. Le projet initial de parking végétalisé a été présenté à l'Inspectrice des sites dans le cadre de l'étude pour la définition du schéma d'ouverture au public du terril. Il reste néanmoins hors périmètre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site passe de l'état de friche d'habitat à celui de parking de covoiturage. Le cadre de vie du site sera amélioré.

62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

64 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

65 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu pour limiter son impact sur l'environnement et améliorer le cadre de vie :

- usage de matériaux infiltrants ou drainants
- infiltration des eaux de ruissellement des voiries
- plantation d'arbres d'essences locales
- compte tenu du contexte paysager, pour répondre aux exigences de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, il a été fait le choix de végétaliser le site plutôt que d'y implanter des ombrières photovoltaïques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HEGO

Prénom Claude

Qualité du signataire Président

À GUESNAIN

Fait le 1 / 7 / 09 / 2 / 4



Signature du (des) demandeur(s)